



COMPTE RENDU

Réunion du Conseil Communautaire

12 avril 2016 à 18H

Point n°	Compétences / Commissions	Ordre du jour	N° de page
1	Finances	Vote du budget principal	3/6
2	Finances	Vote des taux d'imposition des taxes directes locales	6/7
3	Finances	Vote du budget annexe « Zone industrielle »	7/9
4	Finances	Vote du budget annexe « Atelier Relais »	9/11
5	Finances	Vote du budget annexe « Centre aquatique »	11/12
6	Centre Aquatique - DSP	Proposition annuelle du délégataire du centre aquatique des 2 falaises concernant la tarification	12
7	Affaires générales	Questions et informations diverses Remarques des conseillers communautaires	12/13

Pièces jointes :

Annexe 1 : Compte rendu de la séance du Conseil Communautaire en date du 15 mars 2016

Annexe 2 : Budgets pour l'année 2016 :

Annexe 2a/ note de présentation

Annexe 2abis / budget principal (compris Etat de la dette, tableau des effectifs, état des participations etc.)

Annexe 2a ter/ budget principal : liste des investissements

Annexe 2b/ budget annexe « zone industrielle »

Annexe 2c/ budget annexe « atelier relais »

Annexe 2d/ budget annexe « centre aquatique »

Annexe 2 e et 2f/ Etat 1259

Les annexes ne sont pas adressées à nouveau à l'appui du compte rendu, celles-ci ayant été transmises avec la convocation et la note de synthèse. Elles ne font l'objet d'aucune modification.

■ ETAT DES PRESENCES

Etaient présents tous les 41 membres en exercice, à l'exception de :

Monsieur Michel Barbier, absent excusé ayant donné procuration à Monsieur Laurent Jacques
Madame Florence Cailleux, absente excusée ayant donné procuration à Madame Nathalie Vasseur
Monsieur Jean-Luc Maxence, absent excusé ayant donné procuration à Monsieur Yves Derrien
Madame Corinne Desjonquères, absente excusée ayant donné procuration à Madame Marie-Laure Riche
Monsieur Daniel Destruel, absent excusé ayant donné procuration à Monsieur André Renoux.

Monsieur José Marchetti, absent excusé, dont le suppléant est également absent et excusé, et qui a donné procuration à Monsieur Alain Brière

Madame Nathalie Martel, absente excusée représentée par son suppléant Monsieur Patrice Pion
Monsieur Guy Depoilly, absent excusé représenté par son suppléant Monsieur Gilles Croizé
Monsieur Jean-Pierre Trolley, absent excusé représenté par sa suppléante Madame Annie Boissay

Monsieur Emmanuel Byhet, Madame Marie-Françoise Gaouyer, absents excusés

Soit un total de :

- 33 présents
- 39 votants

Monsieur Alain Henocque a rejoint la séance à 18H20 avant le vote du point n°1.

Madame Frédérique Chérubin a rejoint la séance à 18H25 avant le vote du point n°1.

■ SECRETARIAT DE SEANCE

Monsieur le Président propose de désigner le conseiller communautaire le plus jeune de l'assemblée afin de pourvoir aux fonctions de secrétaire de séance. Il s'agit de Monsieur Jérémy Moreau.

Par ailleurs, conformément à l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il propose de désigner Catherine Fermaut comme auxiliaire de séance.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire décide, à l'unanimité :

- De désigner Monsieur Jérémy Moreau comme secrétaire de séance et Madame Catherine Fermaut comme auxiliaire de séance.

■ APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA DERNIERE SEANCE

Le compte rendu de la dernière séance, en date 15 mars 2016 est adopté, à l'unanimité.

■ DECISIONS PRISES PAR LE PRESIDENT PAR DELEGATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE (articles L5211-9 et L 5211-10 CGCT – délibération 27/10/2014)

Néant

1/ Vote du Budget Principal pour l'année 2016

Monsieur le Président donne la parole à Madame Bovin pour la présentation de ce point de l'ordre du jour.

Le projet de budget primitif a été présenté en commission de finances, le 29 mars 2016.

Ce budget tient compte des choix et des orientations exprimés lors du débat d'orientation budgétaire qui a été organisé lors de la séance du conseil communautaire du 15 mars 2016.

Le budget s'équilibre en dépenses et en recettes à hauteur de 13.644.775 euros.

On peut en résumer la présentation de la manière suivante :

FONCTIONNEMENT			
	DEPENSES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	RECETTES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	
	CREDITS DE FONCTIONNEMENT PROPOSES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1)	10 961 052,00	8 300 883,39
	+	+	+
R E P O R T S	RESTES A REALISER (R.A.R) de L'EXERCICE PRECEDENT (3)		
	002 RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE (2)	(si déficit)	(si excédent) 2 660 168,61
	=	=	=
	TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (4)	10 961 052,00	10 961 052,00
INVESTISSEMENT			
	DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	
	CREDITS D'INVESTISSEMENT PROPOSES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1) (y compris le compte 1068)	2 367 713,00	1 269 474,57
	+	+	+
R E P O R T S	RESTES A REALISER (R.A.R) de L'EXERCICE PRECEDENT (3)	316 010,00	111 800,00
	001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE (2)	(si solde négatif)	(si solde positif) 1 302 448,43
	=	=	=
	TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (4)	2 683 723,00	2 683 723,00
TOTAL			
	TOTAL DU BUDGET (4)	13 644 775,00	13 644 775,00

Le budget a été joint à la note de synthèse. Celui-ci a été accompagné d'une présentation par fonction de la section de fonctionnement, de la liste des opérations d'investissement, de la liste des concours divers, de l'état de notification des taux d'imposition des taxes directes locales pour 2016, du tableau des effectifs, et d'un état de la dette.

Monsieur Davergne souhaite redire que l'on a pas tenu compte de la création de service à la population : « Par rapport au 1^{er} DOB, d'autres investissements ont été prévus, mais je regrette que le service à la population n'ait pas été pris en compte. »

En réponse, Monsieur le Président lui précise que des communes vont bientôt nous rejoindre. « La réflexion est à mener avec eux, car elles ont aussi peut-être des services à la personne desquels nous devrions nous inspirer pour les généraliser, du service enfance, jusqu'à l'autre bout de la vie, avec l'aide aux personnes âgées ou dépendantes ; secteurs dont certaines dérives tarifaires sont à déplorer. »

Monsieur Maquet complète : « s'il y a de nouveaux services, il faut aussi bien s'imaginer qu'en face, il y aurait une nouvelle fiscalité, et cela ne semble pas être ce que vous souhaitez. Un équilibre est à trouver entre les deux : s'il y a transfert de services à la population déjà réalisés dans les communes, alors il y aura transfert de fiscalité... sinon cela revient à devoir faire le grand écart. C'est très bien d'avoir des communautés de communes avec beaucoup de services, souvent gratuits, et apportant plein de choses, mais après il faut trouver les recettes à mettre en face. J'attire l'attention aussi sur le coût à venir des nouvelles compétences imposées par la loi. Il ne faudra pas se rendre compte que tout cela s'ajoute au reste a posteriori, surtout si on veut éviter une explosion fiscale. »

Monsieur Davergne reprend la parole pour préciser qu'il pense qu'on aurait dû hiérarchiser l'investissement en tenant compte des services. Certains investissements comme l'aérodrome, sont sûrement à effectuer mais ne présentent à son point de vue aucun caractère d'urgence. De même, l'achat des terrains sur la zone: « au dernier DOB, il a été évoqué de les reporter, mais apparemment ce n'est pas le cas. On a trouvé un peu d'argent en investissement alors que je pense qu'il serait judicieux de travailler sur les services à la personne. Dans ma commune, on me demande des explications sur l'augmentation de la TEOM alors qu'il n'y a pas de services nouveaux proposés. »

Monsieur Boulenger demande des explications : « dans les charges à caractère général, on est sur une proposition nouvelle de 4.4 millions environ, cela représente une augmentation de 6,3% par rapport au Compte Administratif. C'est une augmentation importante... »

Monsieur le Président lui explique que le budget reflète une prévision, et il y a toujours un décalage entre la prévision et la réalité malgré toute la volonté d'être le plus précis possible.

Concernant le service ordures ménagères, des recettes ont été mises en rééquilibrage du dernier exercice. « Le service coûte 150.000 euros de plus, mais c'est une prévision au plus près de ce que l'on souhaite réaliser. »

Monsieur Boulenger complète : « essayer de réaliser. »

Monsieur Fosse précise l'évolution des contrats de services pour le service de collecte des OM.

Madame Bovin rappelle que cette ligne englobe également les animations et prestations diverses au sein du service Enfance et Jeunesse.

Monsieur Boulenger demande également à quoi est due l'augmentation du 012.

Madame Bovin lui répond qu'il faut ajouter le personnel pour le service urbanisme, rémunéré sur 6 mois en 2015, mais pour une année complète à partir de 2016 ; Par ailleurs, en vue de comparaison avec les précédents exercices, il faut décompter les recettes des contrats aidés.

Monsieur Boulenger précise qu'il était absent lors du débat sur le DOB, et qu'il souhaite intervenir concernant l'augmentation de la TEOM : « effectivement, vous allez ponctionner 726.000 euros à environ 11 000 foyers, cela représente 50 euros de plus par foyer. Ça n'est pas neutre, c'est toute la population qui va être impactée, les personnes qui ont des faibles revenus et qui sont exonérés de taxes foncières vont quand même devoir payer. C'est un choc fiscal inacceptable. On a parlé de plus mais 2,5% de hausse, ça ne l'est pas moins. Cela reste inacceptable. »

Monsieur Maquet prend ensuite la parole : « pour rebondir sur ce que nous dit Monsieur Boulenger, nous aurions été tous contents de voter le budget sans augmentation de la fiscalité. Mais il faut être réaliste et tenir compte de la perte des dotations de l'Etat. Lors de la réunion à Beauchamps, on a évoqué des chiffres qui auraient alors pu constituer un choc fiscal. Ceux-ci ont été de très loin ramenés à la baisse. Il faut se rendre à l'évidence que pour bâtir un budget, il faut bien l'équilibrer. Il y a deux méthodes de travail, on a été extrêmement attentif sur les dépenses, et les mesures d'économies sont bien réelles. Mais il faut se rendre à l'évidente de la nécessité d'ajuster nos recettes. Nos taux sont très en dessous de ce qui se pratique par ailleurs. Nous avons passé de nombreuses soirées à rechercher des solutions alternatives, mais il n'y en a pas, à moins que vous en ayez une à nous suggérer. »

Monsieur Boulenger précise que ce qu'il souhaitait c'était le report des investissements.

Monsieur Maquet lui répond que le problème n'est pas l'investissement en soi mais le fonctionnement. L'investissement c'est une dépense en une fois, la problématique n'est pas de réduire l'investissement mais de mettre en place des recettes de fonctionnement, car les engagements pris coutent, et durablement. L'augmentation de la fiscalité, c'est ajuster la recette à la dépense de fonctionnement, sinon on ne bouclait pas le budget. »

Monsieur Davergne de reprendre « donc il faut hiérarchiser les investissements. On a tenu un langage lors des premières réunions sur le DOB qui n'est plus le même. Il faut supprimer les investissements. »

Monsieur le Président précise « on les a réduits, et on cherche moins de fiscalité que dans la première mouture de nos réflexions. »

Monsieur Davergne de compléter : « pour l'aérodrome, il n'y a pas d'urgence ».

Monsieur le Président et Monsieur Maquet lui répondent conjointement, que concernant ces travaux s'il n'y a certes pas d'urgence, ceux-ci sont à réaliser, et que cette opération bénéficie de subventions. « Des engagements ont été pris, et sont soutenus financièrement, ce serait dommage de passer à côté. »

Monsieur Boulenger ajoute : « avec l'augmentation de la TEOM, plus l'augmentation de 250.000 euros par les bases, l'augmentation des participations des ALSH, ça fait beaucoup »

Monsieur Maquet de répondre : « l'évolution des bases ne dépend pas de nous, elle est fixée par l'Etat dans la loi de finances »

Monsieur Boulenger de continuer : « enfin 1.200.000 euros de fiscalité complémentaire, si ça ça n'est pas un choc fiscal... »

En réponse, Monsieur Maquet explique que pour ce qui concerne les ALSH, c'est un service à la population, donc « on ne peut que se féliciter que la Communauté de Communes s'y investisse, il ne faut pas oublier sur ce point, l'effort fait aussi par les communes qui ne bénéficient même pas du service, qu'elles financent en propre par ailleurs. »

Monsieur Boulenger de préciser « pas en 2016... et ce sera idem en sens inverse pour les futurs transferts de compétences, on financera aussi des compétences dont on ne bénéficiera pas. »

Monsieur Jacques d'ajouter : « c'est un autre débat qui aura lieu en son temps pour le tourisme, mais tu m'expliqueras comment dynamiser le tourisme s'il n'y a pas des communes pour proposer et financer des actions. Je prends un exemple au hasard: si le camping de Friaucourt est fréquenté c'est aussi grâce à sa proximité avec des pôles d'attractions touristiques littoraux.»

Monsieur Boulenger de lui répondre : « les gîtes se remplissent via internet et par réservation de particulier à particulier. »

Monsieur Jacques lui demande pourquoi il pense que les touristes réservent à St Quentin Lamotte.

Monsieur Boulenger lui répond « car c'est à proximité de la mer, de la baie de Somme etc. »

Monsieur Jacques conclut en lui demandant : « Qui entretient le littoral et toutes les structures d'accueil touristiques... »

Monsieur le Président reprend la parole : « c'est un débat que nous aurons en son temps.»

Monsieur Croizé de s'exprimer ainsi : « Je souhaite réagir, puisqu'on parle de Friaucourt qui n'a rien demandé. Personne ne vous oblige à intervenir, et je n'ai pas le souvenir d'avoir jamais reçu d'aides pour le camping de Friaucourt. »

Monsieur Jacques lui précise que ce n'est pas ce qu'il a dit.

Monsieur Boulenger demande qu'on lui précise pourquoi le budget tel qu'il est présenté intègre une recette de 273.000 euros de FCTVA liés aux projets d'investissement de l'année dernière.

Il lui est répondu que les EPCI bénéficient d'une récupération trimestrielle au titre du FCTVA.

Monsieur Fosse lui explique qu'une somme de 139.000 euros est attendue au titre du FCTVA sur l'achat des conteneurs enterrés.

Monsieur Boulenger ajoute que « sur ce sujet, c'est une dépense de 450.000 euros... cela ne profite pas beaucoup aux petites communes. »

Monsieur le Président lui rappelle qu'un système a été proposé également pour l'aménagement paysager des points d'apports volontaires non enterrés. La Communauté de Communes prend en charge la moitié des coûts des aménagements relatifs à l'insertion paysagère des points d'apports volontaires, avec une assiette subventionnable maximale de 1.000 euros par site.

Monsieur Boulenger lui dit qu'il aurait préféré que l'on propose une solution d'aménagement uniforme pour toutes les communes. Il aurait aimé qu'un projet global soit proposé, et il est toujours aujourd'hui en attente de celui-ci.

Monsieur le Président lui répond : « ce n'est pas ce qui a été prévue à l'origine. On souhaite respecter les choix de chaque commune. Beauchamps et Incheville savent qu'au moindre coup de pelle, on est dans l'eau donc on ne va pas se mettre à creuser pour faire des dalles, comme cela peut être fait ailleurs... »

Monsieur Renoux complète : « la règle est la même pour tous, mais chaque commune est libre d'aménager ses espaces comme bon lui semble. »

Monsieur le Président ajoute : « en plus on n'est pas tous d'accord sur l'idée de masquer les points d'apport volontaire. Personnellement je pense que cela fait parfois pire que mieux, les gens déposant n'importe quoi dans les aires dissimulées qui finissent par devenir des dépotoirs. A chacun sa liberté, mais si tu veux être financé et conseillé sur un projet dans ta commune, tu peux solliciter l'intervention d'un de nos techniciens. »

Toutes questions ayant pu être posées, Monsieur le Président propose de passer au vote du budget.

➤ Le Conseil Communautaire décide d'approuver le budget principal pour l'année 2016 tel que présenté en annexe.

5 votes contre : Monsieur Raynald Boulenger, Monsieur Jean-Claude Davergne, Monsieur Rodrigue Maubert, Monsieur Roger Poyen, Monsieur Gilles Croizé

2/ Vote du taux d'imposition des taxes directes locales 2016

Le produit fiscal attendu des 4 taxes additionnelles (TH,TFb,TFnb,CFE) s'élève à 3.169.083 euros pour l'année 2016 (3.050.189 € en 2015) auquel s'ajoute le produit de la fiscalité professionnelle de zone d'un montant de 227.530 € soit un total de 3.396.613 €.

Il convient d'ajouter les allocations compensatrices pour 68.996 €, le produit global des IFER pour 65.403€, le produit de la CVAE pour 286.397 €, la DCRTP pour 283.969 € et le versement au titre du FNGIR pour 540.063 €.

➤ Conformément au débat d'orientation budgétaire lors de la séance du conseil communautaire du 15 mars 2016, le Conseil Communautaire décide à l'unanimité de reconduire les mêmes taux que ceux votés en 2015, à savoir :

- Taxe d'habitation : 3,14%
- Taxe foncière (bâti) : 3,99%
- Taxe foncière (non bâti) : 6,40%
- Cotisation Foncière des Entreprises : 3,08%
- Fiscalité Professionnelle de Zone : 22,55%

Il est rappelé que conformément aux décisions prises lors du débat d'orientation budgétaire, le taux de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères est fixé à 7,5 % dans toutes les communes en 2016. Certaines prestations complémentaires réalisées à la demande expresse des communes, seront remboursées par elles à la Communauté de Communes, par le biais de conventions de participation.

3/ Vote du budget annexe « Zone industrielle »

Monsieur le Président donne la parole à Madame Bovin pour la présentation de ce point de l'ordre du jour.

Le projet de budget annexe « zone industrielle » a été présenté en commission de finances, le 29 mars 2016. Ce budget tient compte des choix et des orientations exprimés lors du débat d'orientation budgétaire qui a été organisé lors de la séance du conseil communautaire du 15 mars 2016.

Le budget s'équilibre en dépenses et en recettes à hauteur de 4.677.013 euros, réparties entre la section de fonctionnement pour 2.968.960 euros et 1.708.053 euros en section d'investissement

On peut en résumer la présentation de la manière suivante :

FONCTIONNEMENT

		DEPENSES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	RECETTES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT
	CREDITS DE FONCTIONNEMENT PROPOSES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1)	2 604 892,22	2 968 960,00
+		+	+
R E P O R T S	RESTES A REALISER (R.A.R) de L'EXERCICE PRECEDENT (3)		
	002 RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE (2)	(si déficit) 364 067,78	(si excédent)
=		=	=
TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (4)		2 968 960,00	2 968 960,00

INVESTISSEMENT

		DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT
	CREDITS D'INVESTISSEMENT PROPOSES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1) (y compris le compte 1068)	1 244 000,97	1 708 053,00
+		+	+
R E P O R T S	RESTES A REALISER (R.A.R) de L'EXERCICE PRECEDENT (3)	10 000,00	
	001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE (2)	(si solde négatif) 454 052,03	(si solde positif)
=		=	=
TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (4)		1 708 053,00	1 708 053,00
TOTAL			
TOTAL DU BUDGET (4)		4 677 013,00	4 677 013,00

Le budget a été joint à la note de synthèse.

Monsieur Davergne demande ce qui a précipité la vente des terrains sur la zone.

Monsieur le Président le reprend : « tu parles de l'achat en fait ? »

Monsieur Davergne confirme, et Monsieur le Président de poursuivre : « mais il n'y a pas de précipitation. Aujourd'hui rien de plus n'a avancé, on est dans le process que vous avez validé en acceptant le protocole d'accord. L'Etat a décidé de demander une actualisation du dossier loi sur l'eau dans le cadre du dossier de DUP. Actuellement, les services de l'Etat nous demandent de produire des choses non définies. Il faut être prêt à pouvoir éventuellement acheter mais on n'est pas encore au bout du dossier de DUP. C'est le flou sur ce que l'on doit produire. On nous demande de préciser des choses impossibles comme la localisation de la voirie. Nous discutons avec les services de l'Etat. »

Monsieur Davergne de faire remarquer : « mais dans le budget, il n'y a pas suffisamment pour l'achat des terrains. »

Monsieur le Président explique qu'il y a suffisamment de crédits pour pouvoir être réactif si l'opportunité d'achat se présente.

Monsieur Davergne de continuer : « il y a 860.000 euros je pense.

Monsieur le Président : « c'est au cas où. »

Monsieur Maquet demande la parole : « ce n'est pas forcément une question que je souhaite poser, mais des remarques que je souhaite émettre. Nous sommes un certain nombre l'année dernière à avoir voulu, par nos abstentions, attirer l'attention sur des questionnements concernant ce budget, et plus particulièrement les recettes affectées à celui-ci. Je regrette que l'on n'ait pas pu avancer sur le reversement de tout ou partie de la Taxe d'Aménagement. Le Parc c'est une politique économique, qui est financé par tous. C'est dommage que l'on n'ait pas pu avancer sur ces sujets. Mais cette année, je vais voter ce budget, afin de donner des gages de notre engagement de continuer à avancer. »

Monsieur le Président le remercie et signale que concernant spécifiquement, la taxe d'aménagement de l'atelier relais, il a effectué une démarche pour demander un reversement conventionnel de cette taxe par ses bénéficiaires à savoir pour partie la commune de Saint-Quentin-Lamotte, et pour partie le Département de la Somme.

Monsieur Boulenger précise : « le Conseil Municipal se déterminera, et sera souverain. »

Toutes questions ayant pu être posées, Monsieur le Président propose de passer au vote du budget.

➤ Le Conseil Communautaire décide d'approuver le budget annexe « zone industrielle » pour l'année 2016 tel que présenté en annexe.

5 votes contre : Monsieur Raynald Boulenger, Monsieur Jean-Claude Davergne, Monsieur Rodrigue Maubert, Monsieur Roger Poyen, Monsieur Gilles Croizé.

4/ Vote du budget annexe « Atelier Relais »

Monsieur le Président donne la parole à Madame Bovin pour la présentation de ce point de l'ordre du jour.

Le projet de budget annexe « Atelier Relais » a été présenté en commission de finances, le 29 mars 2016. Ce budget tient compte des choix et des orientations exprimés lors du débat d'orientation budgétaire qui a été organisé lors de la séance du conseil communautaire du 15 mars 2016.

Le budget s'équilibre en dépenses et en recettes à hauteur de 323.800 euros, réparties entre la section de fonctionnement pour 237.100 euros et 86.700 euros en section d'investissement.

On peut en résumer la présentation de la manière suivante :

FONCTIONNEMENT

		DEPENSES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	RECETTES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT
	CREDITS DE FONCTIONNEMENT PROPOSES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1)	237 100,00	237 100,00
+		+	+
R E P O R T S	RESTES A REALISER (R.A.R) de L'EXERCICE PRECEDENT (3)		
	002 RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE (2)	(si déficit)	(si excédent)
=		=	=
TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (4)		237 100,00	237 100,00

INVESTISSEMENT

		DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT
	CREDITS D'INVESTISSEMENT PROPOSES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1) (y compris le compte 1068)	41 634,51	86 700,00
+		+	+
R E P O R T S	RESTES A REALISER (R.A.R) de L'EXERCICE PRECEDENT (3)		
	001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE (2)	(si solde négatif) 45 065,49	(si solde positif)
=		=	=
TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (4)		86 700,00	86 700,00
TOTAL			
TOTAL DU BUDGET (4)		323 800,00	323 800,00

Le budget a été joint à la note de synthèse.

Monsieur Davergne pose la question de la perception des loyers.

Monsieur le Président de lui répondre ainsi : « comment formuler le plus diplomatiquement possible... la dette se réduit, et nous étions cet après-midi avec Monsieur Maquet à l'entreprise pour discuter de cela entre autres. Fin juin, les compteurs devraient être à jour ou proches de l'être. »

Monsieur Poyen de s'exclamer : « c'est une bonne nouvelle mais attendons fin juin afin de nous réjouir totalement. »

Monsieur Maquet précise qu'il a effectivement rencontré cette entreprise au titre du Conseil Départemental de la Somme. Une réunion de concertation était organisée pour faire un point d'étape précis avec l'entreprise, qui bénéficie par convention, d'aides financières du département.

Monsieur le Président d'ajouter « nous n'aurons pas de regret à avoir si l'affaire évolue un jour à la création d'une entreprise d'une autre envergure. »

Toutes questions ayant pu être posées, Monsieur le Président propose de passer au vote du budget.

➤ Le Conseil Communautaire décide d'approuver le budget annexe « Atelier Relais » pour l'année 2016 tel que présenté en annexe.

2 votes contre : Monsieur Raynald Boulenger, Monsieur Gilles Croizé

3 abstentions : Monsieur Jean-Claude Davergne, Madame Guislaine Sire, Monsieur Roger Poyen.

5/ Vote du budget annexe « Centre aquatique »

Monsieur le Président donne la parole à Madame Bovin pour la présentation de ce point de l'ordre du jour.

Le projet de budget annexe « Centre Aquatique » a été présenté en commission de finances, le 29 mars 2016. Ce budget tient compte des choix et des orientations exprimés lors du débat d'orientation budgétaire qui a été organisé lors de la séance du conseil communautaire du 15 mars 2016.

Le budget s'équilibre en dépenses et en recettes à hauteur de 8.512.983 euros, réparties entre la section de fonctionnement pour 1.842.056 euros et 6.670.927 euros en section d'investissement.

On peut en résumer la présentation de la manière suivante :

FONCTIONNEMENT		
	DEPENSES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	RECETTES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT
CREDITS DE FONCTIONNEMENT PROPOSES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1)	1 406 852,64	1 842 056,00
+	+	+
R		
E	RESTES A REALISER (R.A.R) de L'EXERCICE PRECEDENT (3)	
P	002 RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE (2)	(si excédent)
O		(si déficit)
R	435 203,36	
T	=	=
S		
	TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (4)	1 842 056,00
		1 842 056,00
INVESTISSEMENT		
	DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT
CREDITS D'INVESTISSEMENT PROPOSES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1) (y compris le compte 1068)	5 887 560,17	5 963 556,00
+	+	+
R		
E	RESTES A REALISER (R.A.R) de L'EXERCICE PRECEDENT (3)	707 371,00
P	001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE (2)	(si solde positif)
O		(si solde négatif)
R	727 366,83	
T	=	=
S		
	TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (4)	6 670 927,00
		6 670 927,00
TOTAL		
	TOTAL DU BUDGET (4)	8 512 983,00
		8 512 983,00

Le budget a été joint à la note de synthèse.

Monsieur le Président de s'exprimer ainsi : « on approche d'une année de fonctionnement, mais le vrai bilan ne pourra avoir lieu qu'après l'anniversaire de l'ouverture. Ce bilan ne sera pas en outre très

représentatif, car ludibulle est toujours fermé. Lorsque le centre de St Martin en Campagne réouvrira ses portes, on subira le même effet de transfert de clientèle qu'a connu Viméo lors de l'ouverture de notre centre. »

Monsieur Davergne demande si notre délégué maintient ses tarifs.

Monsieur le Président lui répond qu'il l'a envisagé dans un premier temps, mais que dans le respect du cadre légal de la DSP, il envisage de proposer des modifications de la grille tarifaire afin de valoriser leur retour d'expérience sur le fonctionnement de la piscine. Les tarifs peuvent être revus une fois par an. Le délégué doit faire une proposition. Quoiqu'il en soit, cette question repassera en Conseil Communautaire.

Toutes questions ayant pu être posées, Monsieur le Président propose de passer au vote du budget.

➤ Le Conseil Communautaire décide d'approuver le budget annexe « Centre Aquatique » pour l'année 2016 tel que présenté en annexe.

2 votes contre : Monsieur Raynald Boulenger, Monsieur Gilles Croizé

6/ Proposition annuelle du délégué du centre aquatique des 2 Falaises concernant la tarification

► Ce point est retiré de l'ordre du jour (voir infra)

7/ Questions et informations diverses

En conclusion, Monsieur le Président remercie les membres du Conseil Communautaire pour le vote des budgets. « Ceux-ci nous permettront de faire face au quotidien et d'améliorer les constantes financières de la Communauté de Communes. Cela nous permettra de réfléchir aux services à la personne que nous pourrions proposer. Les 7 communes qui nous rejoignent nous donnent aussi l'occasion de nous améliorer. C'est un enrichissement pour un projet de territoire plus ambitieux. »

Monsieur le Président explique que le Président de la Région Normandie vient juste de lui confirmer sa participation à l'opération de déploiement de la fibre optique sur les 8 communes de la Seine Maritime qui font partie de la Communauté de Communes Bresle Maritime. L'opération confiée à Somme Numérique est donc en très bonne voie. « Notre obstination à faire que soit traité en même temps les communes situées rive droite et rive gauche de la vallée a payé. On est parvenu à faire fonctionner les deux syndicats et les deux régions de concert ; La région a apporté son quitus à ce procédé donc ça se déploiera prochainement. »

Monsieur Maquet de compléter : « Ça c'est aussi clairement du service à la population. C'est réclamé par nos habitants. »

Monsieur le Président souhaite aborder la question des grands rassemblements de gens du voyage. « Les gens du voyage aiment beaucoup notre territoire, et d'après les informations données par l'Etat, le territoire accueillerait des groupes à partir du 15 juin, les derniers partiraient fin août. Je vous rappelle que la loi donne aux communautés de Communes, à partir du 1^{er} janvier 2017, compétence en matière d'aires d'accueil de grands passages. Une année, avec mon collègue d'Incheville, nous avons mis un terrain à disposition et cela s'était bien passé pour l'ensemble du territoire, avec une petite réserve pour Incheville,

dont la proximité avec le camping avait peut-être ralentie l'activité de ce dernier. « Je lance donc de manière un peu désespérée mais avec un optimisme chevillé au corps, cette recherche d'un terrain de 3 à 5 hectares, disposant d'un point d'eau, d'une voie d'accès carrossable, et non inondable. »

Monsieur Davergne de préciser : « on devrait travailler avec le Vimeu sur ce sujet. »

Monsieur le Président de lui répondre, « chez nous, comme chez eux, les volontaires ne se bousculent pas. Je souhaite qu'on y réfléchisse collectivement. Si vous avez des idées, n'hésitez pas. »

Monsieur Derrien ajoute « et pourquoi pas un terrain sur la zone d'activité ? »

Monsieur le Président fait remarquer que « c'est compliqué quand il y a des cultures, et la dernière fois, nous avons eu des dégâts, des casses gratuites de tuteur d'arbres pourtant traités au sel. On pourrait envisager un accueil tournant ? »

Monsieur Jacques trouve qu'il serait plus judicieux de trouver un terrain à acheter. « On y coupera pas, mais quand on les accueille, c'est plus facile que d'avoir à les laisser rentrer en force sur un stade ou ailleurs. On pourrait acheter ou louer un terrain pendant 3 mois. On est tous concerné, on les a tous eus à un moment ou à un autre. »

Monsieur Davergne d'ajouter : « le problème ce n'est pas le terrain mais l'environnement... »

Monsieur le Président rappelle qu'une réunion est organisée prochainement en Préfecture.

Monsieur Boulenger précise que suite à l'intrusion dans le stade du Tréport, une réunion avait été organisée, sur 21 seuls 7 maires étaient présents, ce qui démontre le peu de motivation des maires sur ce sujet ».

Monsieur le Président de conclure : « c'est un peu la patate chaude, mais qu'on le veuille ou non à partir du 1^{er} janvier 2017, nous serons, de par la loi, compétents en matière de création et de gestion des aires de grands passages. Avis donc aux bonnes volontés pour se déclarer d'ici là. »

Remarques des conseillers communautaires

Monsieur Louvel précise « Ne serait-ce pas possible quand une commune accueille les gens du voyage en dehors des faits de dégradations couverts par les assurances, de mettre en place une solidarité pour les réparations au niveau de la CCBM, qui assurerait la couverture des dégâts non remboursés par les assurances. Une telle mesure pourrait peut-être aider à trouver un terrain. »

Monsieur le Président lui répond : « tout peut bien sûr être étudié, mais il me semble que quand on les accueille autrement qu'avec préjugés de rejet, ça se passe beaucoup mieux. Si on y met du sien, ils y mettent du leur, en tout cas c'est exact au niveau des grands rassemblements qui font l'objet d'une organisation. »

Monsieur Duchaussoy, rebondissant sur les propos de Monsieur Louvel, ajoute, « mais les assureurs prennent l'argent dans nos poches... »

Monsieur Poussier déplore le fait qu'il n'y avait en 2015, lors de la réunion organisée par les services de l'Etat, aucun représentant des gens du voyage. « L'année dernière, tout cela s'est déroulé dans une grande pagaille, le calendrier annoncé n'a même pas été respecté. »

Monsieur le Président rappelle aux Conseillers Communautaires de ne pas oublier de signer les parapheurs avec les pages de signature des budgets, puis lève la séance.